



CONSEIL MUNICIPAL de SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET Procès-Verbal

SÉANCE du 30 octobre 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 octobre 2025

Compte rendu affiché le 6 novembre 2025.

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 17

Président : Monsieur Pierre VARLIETTE, Maire

Secrétaire élu : Monsieur Marc LOTISSIER.

Membres présents : VARLIETTE Pierre, SIMON Yvan, BRETONNIER Yvette, LOTISSIER Isabelle, CARRET Ludovic, BOINON Sandrine, RAYNARD Gilles, VERMARE Odile, Fabrice BONNET, LOISON Thierry, GIRAUD Alain, SERAILLE Marielle, CHALON Gwendoline, LOTISSIER Marc, DELORME Marie-Joëlle, PERALDO Yves.

Démissionnaires : GAYET Véronique, MAZARD Roger,

Membres excusés : Jean-Pierre GRAZIOLI (pouvoir à Yves PERALDO).

Monsieur le Maire prend la présidence de la réunion du Conseil Municipal. Il ouvre la séance et procède à la vérification du quorum. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 19h20. Il donne lecture des absences et pouvoirs : Jean-Pierre GRAZIOLI (pouvoir à Yves PERALDO).

Le Conseil Municipal propose comme secrétaire de séance Monsieur Marc LOTISSIER.

- **Désignation du maître d'œuvre pour la vidéoprotection,**

Monsieur le Maire expose qu'une consultation de trois entreprises a été lancée.

Il donne la parole à Monsieur Gilles RAYNARD qui présente les 3 offres. Il expose que la société TECHNOMAN a présenté la meilleure offre avec une équipe très complémentaire et une offre la plus avantageuse pour un montant d'honoraires de 10 490.00 euros HT.

Les deux autres offres : LB Conseils : 13 150 euros HT et Activingenierie : 12 690 euros HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le choix du bureau d'études à retenir pour l'AMO pour la vidéoprotection. Par un vote (Votants 17 dont 1 pouvoir – Oui : 17 – Non : 0-Abstention : 0), le Conseil Municipal retient la candidature de la société TECHNOMAN.

- **Actions à mener pour le commerce local (Accompagnement, communication...),**

Monsieur le Maire expose que le commerce local rencontre actuellement des difficultés, difficultés générales en France pour les centre-bourg. Il demande à Monsieur Thierry LOISON de présenter les actions proposées par la commission commerce pour accompagner les commerçants et la reprise des locaux commerciaux vacants par des arrêts d'activités ou des départs en retraite.

Monsieur Thierry LOISON annonce avoir rencontré les commerçants ayant annoncé la fermeture de leur commerce : Gamm Vert (déménagement à Souzy), Mad in Vrac, L'Etincelle Fleurie, La Sabottine, Sylvie OLLON photographe (retraite), Chasse Pêche Passion (retraite).

La commission a visité les locaux communaux disponibles, lance la recherche de commerçants repreneurs, a initié une réunion entre les commerçants, l'UCALES et la CCI.

Madame Odile VERMARE expose que de l'habillage de vitrine pourrait être lancé.

Elle expose aussi que des consignes à colis pourraient être installées sur une place de parking vers le transformateur de l'avenue des 4 cantons.

Madame Sandrine BOINON expose avoir contacté La MFR afin de lancer une enquête commerciale par une classe auprès des habitants.

Monsieur Marc LOTISSIER expose que la commission a travaillé sur la création d'un poste afin d'aider les commerçants dans leur communication. Mais aussi pour l'animation de la médiathèque « La Cour à la Page ».

Monsieur le Maire remercie tous les membres de la commission pour le travail effectué en très peu de temps. Il souhaite que la Commune se donne les moyens financiers pour le développement commercial.

- **Acquisition d'un terrain pour l'extension du cimetière,**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération de 2023 concernant le projet d'acquisition d'un terrain à Monsieur Bernard CHAZAUD pour l'extension du cimetière. Il expose qu'il est nécessaire de revoir la surface à acquérir passée de 1387 à 1261 m². Il propose donc de conclure cette acquisition au prix de 12 610 euros (soit 10€ le m²). Il faudra aussi que la Commune construise un mur de 2 mètres de haut entre l'extension du cimetière et les terrains attenants appartenant à Monsieur Bernard CHAZAUD.

Par un vote (Votants 17 dont 1 pouvoir – Oui : 17 – Non : 0-Abstention : 0), le Conseil Municipal valide l'acquisition d'une parcelle de 1 261 m² à Monsieur Bernard CHAZAUD au prix de 12 610 euros pour l'extension du cimetière.

- **Permis de construire SCI POULARD (Monts des Glaces),**

Monsieur le Maire sort de la salle.

Monsieur Yvan SIMON propose la cession du terrain communal à la SCI POULARD. Il expose que la SCI POULARD est prête à prendre en charge les frais de viabilisation à sa charge et acheter le terrain sans viabilisation.

Après discussion et afin d'estimer au mieux le prix de vente, il est décidé de reporter cette cession.

Monsieur le Maire revient en séance.

- **Travaux Gendarmerie,**

Monsieur le Maire présente deux devis de travaux à réaliser dans les logements de la Brigade de Gendarmerie : Devis de l'entreprise EGDB pour la mise aux normes de la ventilation pour un montant de 5 830 euros HT et devis de l'entreprise THERMI CHAUFF pour le changement de deux chaudières gaz d'un montant de 4 965.80 et 4 733.60 euros HT.

Par un vote (Votants 17 dont 1 pouvoir – Oui : 17 – Non : 0-Abstention : 0), le Conseil Municipal valide les travaux présentés.

- **Validation devis changement chaudière école publique Antoine Boiron,**

Madame Sandrine BOINON sort de la salle.

Monsieur le Maire présente deux devis des entreprises SARL RAYNARD et THERMI CHAUFF pour le remplacement de la chaudière gaz de l'école Publique Antoine BOIRON.

Par un vote (Votants 16 dont 1 pouvoir – Oui : 16 – Non : 0-Abstention : 0), le Conseil Municipal valide le devis de l'entreprise SARL RAYNARD pour un montant de 20 865.61 euros HT.

Madame Sandrine BOINON revient en séance.

- **Subvention Comité d'Animation Saint Laurentais,**

Monsieur le Maire présente une demande de subvention du Comité d'Animation Saint Laurentais d'un montant de 792.71 euros ; pour l'aménagement de leur espace patrimoine au sein du pôle culturel.

Par un vote (Votants 17 dont 1 pouvoir – Oui : 17 – Non : 0-Abstention : 0), le Conseil Municipal valide la demande de subvention d'un montant de 792.71 euros

- **Participation réseau unitaire 2025,**

Pour rappel, la CCMDL est compétente en matière d'assainissement collectif et les communes conservent la compétence eaux pluviales. Les eaux usées et les eaux pluviales ne transitent pas toujours dans des réseaux de collecte séparés : ces réseaux sont dits unitaires.

Depuis le 1er juillet 2022, l'exploitation des réseaux et des ouvrages d'assainissement a été confiée à SUEZ Environnement dans le cadre d'une DSP et SUEZ facture chaque année à la communauté de communes une quote-part liée à ces eaux claires qui transitent dans les réseaux unitaires

Il était prévu que ce montant soit revu annuellement en fonction de la réduction effective des réseaux unitaires du territoire.

Le montant appelé par SUEZ pour l'année 2025 s'élève à 46 394.41 € à répartir au prorata du linéaire de réseaux unitaires par commune soit 2 437.50 euros pour la Commune de Saint Laurent de Chamousset.

Par un vote (Votants 17 dont 1 pouvoir – Oui : 17 – Non : 0-Abstention : 0), le Conseil Municipal valide le montant de la participation de la commune à la gestion des eaux pluviales pour un montant de 2 437.50 euros.

- **Travaux des commissions,**

Madame Isabelle LOTISSIER rend compte de la sortie Fleurissement et de la visite du musée de la Mine et du village ancien de Sain Bel.

Elle annonce la plantation d'arbres et de haies vers les jeux pour enfants.

Elle présente une demande de « La Fabrik » pour renouveler le spectacle « Un mouton dans le ciel » en avril 2026 avec une participation de la Commune de 600 euros et la mise à disposition gratuite de la salle polyvalente.

Madame Yvette BRETONNIER présente le dispositif Mont Covoit' lancé par la CCMDL et basé sur le covoiturage solidaire. Elle demande une diffusion de cette information.

Elle expose que les barrières ont été posées au Parc Public et que l'espace jeux est très fréquenté.

Monsieur Yvan SIMON annonce la fin de l'enquête publique pour le PLU. Il faut désormais répondre aux contributions et attendre le rapport du Commissaire Enquêteur.

Il présente la demande de prolongation du contrat de Monsieur Bertrand CHAVEROT aux services techniques jusqu'au 11 mai 2026.

Monsieur Ludovic CARRET présente les dates de distribution des sacs noirs et cabas pour le tri :

Vendredi 16 janvier 2026 de 15h00 à 18h00

Samedi 17 janvier 2026 de 9h00 à 12h00

Mercredi 21 janvier 2026 de 15h00 à 18h00

Monsieur Gilles RAYNARD présente un devis de la société BLANC BARANGE pour un rideau de séparation entre l'espace patrimoine et la médiathèque pour un montant de 1 345 euros HT

Par un vote (Votants 17 dont 1 pouvoir – Oui : 17 – Non : 0-Abstention : 0), le Conseil Municipal valide le devis présenté.

Monsieur Fabrice BONNET expose que la période depuis le dernier conseil a été marqué par les mesures sanitaires prises pour l'éradication de la DNC au sujet du cheptel du GAEC PONCET, malgré toute la solidarité qui s'est exprimée. La période est très difficile pour les éleveurs avec les mesures d'interdiction ou de restriction de mouvement.

Monsieur le Maire souligne la solidarité des agriculteurs du secteur. Il souligne que le marché est un garant sanitaire pour le commerce des veaux et que tout va être mis en place pour une ouverture prochaine du marché.

Madame Odile VERMARE présente l'assemblée générale de M'ton marché.

Elle rend compte de l'animation du 20-10-2025 avec « Un chef, Une recette » avec beaucoup de pluie mais une bonne affluence.

Madame Sandrine BOINON informe le Conseil Municipal des très bonnes statistiques de vue du film « Saint laurent, un village en mouvement ! ». Elle remercie les élus pour la distribution de la lettre d'information et annonce que la rédaction du bulletin de fin d'année avance.

Monsieur le Maire présente une proposition de cession de terrain pour erreur cadastrale descente de Combaroux.

Il propose de décaler la date du Forum des associations en 2026 au 12-09-2026 en raison de l'organisation à Saint Clément les Places de la Fête de l'Agriculture.

Monsieur Yvan SIMON quitte la séance et Monsieur le Maire demande le huis-clos.

• **Vente d'un terrain communal pour un projet privé d'équipement sportif (padel),**

Monsieur le Maire expose que les membres du Conseil Municipal se sont déjà réunis deux fois de manière informelle pour la présentation de ce projet. Il s'agit de la construction d'un équipement sportif (padel) par une société privée, d'une emprise au sol de 1 700 m², sur une partie du stade annexe du complexe sportif La Bâtie.

Il propose de céder 1 700 m² au prix fixé par les services des Domaines. Il souhaite ce soir, recueillir l'avis du Conseil Municipal sur cette cession. Il précise que les parkings à créer resteraient propriété communale.

Les débats s'engagent autour de l'impact paysager de cet équipement, de son implantation et de l'utilisation de ce terrain par les élèves des écoles, du collège et de la maison familiale.

Monsieur le Maire propose un vote à bulletins secrets sur la question suivante « Validez-vous la cession d'une parcelle de 1 700 m² à détacher du stade annexe, à un prix à définir suite à l'estimation du service des Domaines, pour la construction d'un équipement sportif ? »

Le dépouillement donne le résultat suivant : Bulletins : 16 – Oui : 4 – Non : 8- Blanc : 4

Cette proposition de cession n'est pas validée.

• **Questions diverses.**

Sans objet

Prochaines séances : Jeudi 27 novembre 2025- Mercredi 17 décembre 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

Le Maire,



Pierre VARLIETTE